



Echange de biens intra communautaires

2 jours

COMP16

Objectifs

Maîtriser tout ce qui est relatif à la T.V.A intracommunautaire.

Pré requis

Avoir des notions de comptabilité

Public concerné

Personnel administratif et comptable.

Principes pédagogiques

Méthode interactive
Exercices d'application
(Possibilité d'adapter les exercices à l'entreprise)
Dialogue avec le formateurs

Modalités de suivi

Evaluation du niveau atteint après la formation

- 1. Présentation générale : historique et rôle de la T.V.A.**
- 2. Les règles de base et établir les déclarations relatives aux échanges de biens intracommunautaires.**
 - Le numéro d'identification.
 - Les livraisons, les acquisitions et transfert intracommunautaires.
 - La Déclaration d'Echange de Biens (DEB) : définition des informations, solution à appliquer en fonction du type d'opération.
- 3. Traiter les opérations complexes**
 - Les retours de marchandises, les régularisations, les opérations triangulaires, les transferts sans vente.
 - Quand les soumettre à la TVA française et établir la DEB?
 - Quand les soumettre à la TVA de l'autre État membre ?
 - Le registre des biens expédiés à titre temporaire.
- 4. Les règles relatives aux prestations de services intracommunautaires et déclaration de la TVA française.**
 - Les transports intracommunautaires.
 - Les prestations immatérielles.
 - Les prestations imposables au lieu d'exécution.
 - Les travaux d'entretien et de réparation.
 - Le travail à façon.
 - Calcul et inscription de la TVA.
- 5. Le contrôle de la TVA intracommunautaire.**
 - Le droit d'enquête et ses limites.
 - Les justifications à apporter dans le cadre d'un contrôle.